

**Annexe 3**  
**Tableau 3.3**  
**Indicateurs de résultats du développement**  
**pour les bénéficiaires de la ligne de crédit ME**

Les IMFPs sont tenues de recueillir ces informations au moment des demandes de prêt et d'en assurer que le profil d'emploi des ME bénéficiaires (nombre total d'employés, nombre de femmes employées et nombre des jeunes employés).

Les IMFPs rassemblent les informations provenant des sous-prêts et présenteront un tableau récapitulatif à l'ACM chaque année. L'ACM, à son tour, agrège les informations provenant de toutes les IMFPs et les met à la disposition du Bailleur - tant au niveau consolidé que celui des IMFPs. Les IMFPs doivent mettre à disposition les données au niveau des sous-prêts à des fins de recherche si ceci est exigé par le Bailleur, en coordination avec l'ACM.

**Fréquence :** Annuel

**Responsabilités :** 1) les IMFPs fournissent ; 2) les CAC des IMFPs vérifient l'absence d'anomalie majeure ; 3) l'ACM agrège.

	Valeurs			
	Référence	Année 1	Année 2	Année 3
<b>1. Profil d'Emploi des ME bénéficiaires</b>				
Nombre total des employés				
Nombre de femmes employées				
Nombre des jeunes employés (<30 ans)				

**Tableau 3.4**  
**Renseignements Financiers sur les IMFPs**

Ce tableau saisit la santé financière des IMFPs. Ces informations doivent être collectées auprès des IMFPs à la fin de chaque exercice, vérifiés par l'ACM et mis à disposition par l'ACM durant le contrôle effectué par le Bailleur.

**Fréquence :** Annuel

**Responsabilités :** les IMFPs fournissent (à travers les états prudentiels existants), l'ACM agrège.

Indicateurs	IMF 1	IMF 2	IMF 3	Moyenne pondérée (selon l'actif)
Rendement des actifs				
Rendement des capitaux propres				
PAR 30 (%)				
PAR 30 au sein du portefeuille ME (%)				